



SOLSTEXTILES[®]

Solutions durables pour les espaces de vie du futur.

Éco-conception, REP Bâtiment, économie circulaire, recyclage, empreinte carbone, démarche RSE...

UN LIVRE BLANC



www.solstextiles.com



BALSAN

BELYSSE™



FORBO
FLOORING SYSTEMS

ivc
COMMERCIAL



modu
lyss



ShawContract®

Tarkett

TecSOM

L'Union Française des Tapis et Moquettes

L'Union Française des Tapis et Moquettes (UFTM) est une organisation professionnelle qui représente l'industrie de la moquette et des sols textiles.

L'UFTM représente 90% du marché français des sols textiles tuftés en dalles, lés et moquettes traditionnelles. Elle regroupe aujourd'hui 20 adhérents parmi lesquels les fabricants les plus prestigieux et leaders mondiaux du secteur, ainsi que des représentants de l'ensemble de la filière.

Elle développe des programmes ambitieux dans des domaines aussi variés que l'innovation technologique, la récupération et le traitement des déchets, la réduction de l'impact environnemental de la filière ou encore la certification de produits et services.

C'est à ce titre que ce livre blanc a été réalisé.

Pour vous informer de manière objective sur nos initiatives qui permettent de lutter jour après jour contre le réchauffement climatique, pour des solutions plus respectueuses de l'environnement et un avenir meilleur.



Édito

Il y a bien longtemps que les adhérents de l'UFTM ont pris conscience des enjeux écologiques et de l'impact des matériaux de construction sur l'environnement.

C'est pour ces raisons qu'ils ont développé dès la fin des années 90 des sols textiles éco-conçus, investi massivement pour réduire leur consommation d'énergie, d'eau et enfin collaboré au sein de l'UFTM par exemple pour mettre à la disposition des professionnels des filières de recyclage et de traitement des déchets de moquette efficaces.

Concevoir et fabriquer des produits plus faciles à poser en utilisant moins de colle, plus simples à recycler ou à réemployer, plus efficaces à remplacer en cas d'usure avec le développement des formats dalles et lames, ou encore utiliser des matières premières recyclées comme la fibre ECONYL® sont les parfaits exemples des nombreuses innovations et solutions portées par les adhérents de l'UFTM.

N'oublions pas que la moquette est le revêtement de sol le plus efficace en matière de performances thermiques et acoustiques. Elle réduit de manière significative la consommation d'énergie pour le chauffage. Elle est aussi un isolant parfait contre les nuisances sonores.

Soulignons enfin que nos adhérents proposent aujourd'hui des solutions de gestion intelligente des déchets et des chutes de pose des chantiers de rénovation ou de construction afin de préserver les ressources en limitant le gaspillage.

Aujourd'hui, grâce à tous ces efforts, notre industrie est plus respectueuse de l'environnement et plus durable. Elle dessine les contours de modes de production de demain : fabrication propre, utilisation de matières recyclées, démarche RSE, énergie verte, empreinte carbone limitée...

Vous allez découvrir maintenant dans ce livre blanc toutes les innovations, initiatives, programmes et solutions de nos adhérents qui feront de la moquette LA référence des revêtements de sol de demain.

Les objectifs des adhérents de l'UFTM pour le futur



- Continuer de produire durablement des produits sains et peu consommateurs d'énergie et d'eau.
- Limiter les déchets et aller encore plus loin en les réintroduisant comme matière première, dans les sous-couches notamment.
- Accroître la proportion de matière première recyclée dans la fabrication des sols textiles en visant à terme l'objectif des 100 %.
- Nos adhérents se sont engagés dans divers programmes avec deux objectifs communs : la transparence et la traçabilité. Pourquoi ? Aller au-delà du cahier des charges des professionnels du bâtiment et des normes en vigueur.



Sommaire

Le fil ECONYL® d'Aquafil

05 ECONYL®, la matière première 100% Aquafil, un leader européen

Nos adhérents s'engagent

06 Programmes, solutions et innovations pour les espace de vie de demain

Balsan	07
Bloq.....	08
Forbo.....	09
IVC.....	10
Lano.....	11
Belysse	12
modulyss.....	13
Radici.....	14
Swaw contract.....	15
Tarkett.....	16
TecSOM.....	17

Cradle to Cradle®, l'empreinte positive

19 Tout sur l'upcycling

Valorisation et recyclage

20 Valorisation en CSR
Recyclage et réemploi

La REP Bâtiment 2023

23 Principe et mise en place
Les éco-organismes

Le programme Optimum

28 Comment ça marche ?
Le service "tout en un"

Les normes & labels

30 Tout savoir sur les normes et labels

La matière première d'origine 100% recyclée !

Des compositions écologiques en fibres recyclées, une empreinte carbone réduite... L'industrie des sols textiles ne prend pas les enjeux écologiques à la légère et innove sans cesse dans ses techniques de production et de recyclage pour être toujours plus verte.

Le fil recyclé ECONYL®, c'est quoi ? 4 étapes pour mieux comprendre :

1. Sauver

Le système de régénération ECONYL® consiste en la récupération des déchets polluant, tels que les filets de pêche, chutes de tissus, moquettes et plastiques industriels. Ces déchets pré et post-consumer sont ensuite triés et nettoyés pour récupérer tout le nylon possible.

2. Régénérer

Grâce à un processus de régénération et de purification, ces déchets en nylon sont recyclés jusqu'à leur état d'origine. Cela signifie que le nylon régénéré ECONYL® est exactement le même que le nylon à base de matières fossiles.

3. Refabriquer

Le nylon régénéré ECONYL® est transformé en fils et polymères pour les industries de la décoration et de la mode.

4. Réimaginer

Les fabricants utilisent le nylon régénéré ECONYL® pour créer de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement. Ce nylon a le potentiel d'être recyclé à l'infini, sans jamais perdre de sa qualité.

Zoom sur Aquafil, créateur et producteur du fil ECONYL®

Depuis 1965, le groupe Aquafil est un pionnier de l'économie circulaire et une référence en termes de qualité et d'innovation. Il est surtout le premier fabricant européen de fibres pour moquettes en polyamide. Leader dans la recherche de nouveaux systèmes de production pour le développement durable, Aquafil est présent dans 8 pays sur 3 continents, avec 18 usines employant plus de 2 800 personnes.

La marque ECONYL® symbolise une nouvelle façon de penser qui combine volonté d'innovation et engagement envers l'environnement. Le procédé de régénération ECONYL® donne ainsi une nouvelle vie aux déchets.

Le fil ECONYL®, l'alternative efficace au nylon, réduit de près de 80% l'impact de la matière neuve et de 90% la consommation d'eau nécessaire pour le fabriquer. Aquafil opère dans quatre domaines de produits et fils pour : l'habillement, les polymères, l'ingénierie et la production de fils textiles pour revêtements de sol, son cœur de métier depuis sa création.

Enfin, l'excellence de sa recherche dans le domaine de l'économie circulaire a fait de cette société l'un des principaux fournisseurs de fibres synthétiques durables pour les revêtements de sol moquette dans le monde.



ECONYL® est une marque déposée d'Aquafil.
Pour en savoir plus, flashez ce code

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour chaque 10.000 tonnes de matière première ECONYL®, Aquafil :

- Sauve 70.000 barils de pétrole brut
- Évite 65.100 tonnes d'émission équivalent CO₂

En plus d'être une solution écologique, le nylon régénéré ECONYL® réduit l'impact sur le réchauffement climatique jusqu'à 90 % par rapport aux matières issues du pétrole.

Le parti pris des adhérents de l'UFTM :

sélectionner des produits compatibles avec une démarche verte globale et le principe d'économie circulaire.





Nos adhérents s'engagent !

Depuis de nombreuses années, tous les adhérents de l'UFTM ont développé , face aux enjeux écologiques, des innovations technologiques et pris des initiatives en cohérence avec leurs valeurs.

Des choix forts dans le domaine de la production. Des programmes RSE solides et fiables dont on peut mesurer dès aujourd'hui les résultats. Et surtout proposer des produits à leurs clients où tout est mis en œuvre pour réduire au minimum leur impact environnemental. Leur objectif commun pour demain : aller plus loin que la neutralité carbone en générant un impact positif !

Détaillons
les engagements,
solutions, innovations
et sols textiles durables
des adhérents
de l'UFTM.



www.balsan.com

Programme Green Spirit



Le respect de l'environnement est un axe essentiel et incontournable de la R&D Balsan, une marque Made in France et engagée. Dans la composition de ses revêtements de sols textiles, Balsan recherche, avec ses fournisseurs, les meilleures performances en termes d'économie circulaire et de limitation de son empreinte carbone.

En 2010, Balsan lance sa première collection avec du fil recyclé. Depuis 10 ans déjà (2013), Balsan mène une politique Zéro déchet en décharge.

En 2018, Balsan participe au projet européen EFFECTIVE. Balsan est l'unique fabricant de sols textiles engagé dans le programme EFFECTIVE. Ce projet d'envergure a pour objectif de développer et de produire en mode biosourcé le principal composant de nos moquettes : le polyamide. EFFECTIVE réunit Balsan et 12 autres industriels européens, dont Aquafil®, leader mondial de la production de fil polyamide, ainsi que la société américaine Genomatica, spécialiste mondial des bioprocédés pour la production d'intermédiaires chimiques biosourcés.

En 2022, Balsan crée la première dalle résidentielle sans bitume et reçoit la médaille d'or Ecovadis.

Nos objectifs à horizon 2030

RECYCLAGE

Augmenter de 45 % le contenu moyen recyclé ou biosourcé de nos produits.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Augmenter de 50 % notre utilisation d'énergie verte. Diminuer de 20 % la consommation d'énergie par m² produit.

EMPREINTE CARBONE

Diminuer de 15 % l'empreinte carbone moyenne de nos produits.

GESTION DES DÉCHETS

Augmenter de 50 % le recyclage de nos déchets.



ZOOM SUR



Collection Take a Walk

Les dalles écologiques

La collection de moquettes design Take a Walk est proposée en dalles et se décline en 20 coloris. À poser en monochrome ou en multi couleurs pour dynamiser l'espace et jouer avec les nuances de la nature. Cette collection est également disponible en rouleau de 4 mètres de large, avec une sélection de 12 coloris. Les dalles de moquette écologiques Take a Walk respectent l'environnement avec un fil teint pièce ECONYL®, 100% recyclé (voir page 5).

Le tuft de 650 g/m² est doublé en standard d'un envers BBack pour absorber les sons parasites et les nuisances sonores. Ces dalles textiles ont été écoconçues et bénéficient d'une empreinte carbone particulièrement réduite : 4,35 kg CO₂ eq./m² du berceau à la sortie de l'usine (Cradle to Gate).



Balsan est certifié EPD, GUT, ISO 14001, ISO 9001, HQE, BREEAM, LEEDS.





➔ www.bloq.nl

Une démarche globale pour l'environnement



Bloq s'est engagé dans un ambitieux programme de protection de l'environnement et de réduction de son impact sur le climat. Toutes les étapes, de la conception à la production des sols textiles sont concernées.

Matières recyclées

45 % des dalles de moquette produites par Bloq sont constituées de matériaux recyclés. Bloq utilise du nylon ECONYL® 100% recyclé produit par la société Aquafil (voir page 5). Bloq utilise du bitback ou du bitume modifié pour le support de ses dalles de moquette, composé à 70% de matériaux recyclés. Enfin, Le matériau de remplissage est 100 % recyclé post-industriel.

Fabrication

100 % de l'électricité utilisée chez Bloq est de l'« énergie verte », produite à partir de sources durables, comme ses propres éoliennes. Les processus de production de Bloq sont certifiés ISO 9001 2015 pour la gestion de la qualité. Les emballages de dalles de moquette sont en carton composés à 100 % de matériaux recyclés. Les restes et les déchets de fils qui surviennent lors de la production des dalles de moquette sont collectés et transformés en fibres. La société mère Betap les utilise pour la production de tapis non tissés.

Fin de cycle de vie

Bloq a également lancé le programme « Dalles de moquette 2nd Chance » qui sont, après avoir été nettoyées, réutilisées à la fin de leur cycle de vie. Enfin, les déchets résiduels des dalles de moquette Bloq sont utilisés par l'industrie du ciment comme combustible secondaire pour les incinérateurs. Tous les produits Bloq sont garantis sans odeur, sans métaux lourds et bitumes sans solvant.



ZOOM SUR



Collection POS&NEG

Comme le Yin & le Yang

La collection POS&NEG est composée de douces couleurs pastel en deux teintes opposées : POS et son image miroir NEG. Le design tire son inspiration de l'écorce d'un arbre. Positif et négatif s'entremêlent dans un combo élégant et ludique d'ombres et de lumière. POS est composée d'un fond neutre et lumineux avec des détails créés avec un fil plus sombre.

POS&NEG sont tous les deux des designs avec du caractère, qu'ils soient utilisés seuls ou combinés, comme le Yin et le Yang. En damier ou imbriqués, les deux designs s'allient pour créer un jeu de dualité et ajouter de la dimension à votre revêtement de sol textile.

La collection POS&NEG est fabriquée à partir de fil Aquafil 100% Polyamide 6 Solution en nylon teinté. Elle se compose à 70% de matière recyclée.

✓ La collection POS&NEG est labellisée GUT, A+, CE, EN 14041 et BSI 14041.





www.forbo.com

Going round, moving forward*



Préserver l'environnement et proposer des solutions circulaires sont des facteurs-clés dans les décisions du groupe Forbo afin de réduire son empreinte carbone au minimum.

Forbo Flooring est pleinement engagé dans l'économie circulaire et constamment à la recherche de nouveaux moyens d'intégrer la circularité dans ses systèmes et ses produits. « Going round, moving forward » (Cycle de vie infini pour aller de l'avant), tel est l'objectif de Forbo Flooring.

Approvisionnement et matériaux

100% des matières premières sont durables et renouvelables. Plus de 97% des matières premières de la gamme Marmoleum de Forbo Flooring sont d'origine naturelle. 50% des solutions modulaires et plus de 30% des produits en lés contiennent plus de 30% de matériaux recyclés.

Production et distribution

70% d'émissions de CO₂ en moins par m² de revêtement de sol fabriqué entre 2004 et 2021. 75% des déchets de production ont été réutilisés ou recyclés en 2021. 100% de l'énergie utilisée dans la fabrication des produits Forbo Flooring est renouvelable.

Recyclage

Plus de 50% des produits modulaires Forbo Flooring sont recyclables et valorisables en fin de vie. 56% de matériaux recyclés dans l'ensemble des gammes textile.

Programme Back to the Floor.

Grâce à son programme de recyclage « Back to the Floor » et à son objectif de parvenir à une production sans déchets, Forbo Flooring développe et promeut la réutilisation des revêtements de sol, tout en augmentant le taux de recyclage de ses produits. À titre d'exemple, toutes les gammes Tessera sont fabriquées à partir de plus de 60% de matière première recyclée. Les moquettes aiguilletées à plus de 50%.

* Cycle de vie infini pour aller de l'avant.



ZOOM SUR

Collection Tessera Create

Résistance & durabilité

Les dalles de moquette bouclée Tessera Create Space 1 sont fabriquées à partir de fils ECONYL® 100% recyclés (voir page 5), régénérés et teints dans la masse. La gamme Tessera Create Space 1 est non seulement un produit résistant et durable, mais elle répond également parfaitement aux préoccupations environnementales croissantes en intégrant 75% de matière première recyclée.

Les chutes de pose peuvent être bien évidemment récupérées via le programme OPTIMUM dont l'UFTM est membre fondateur et partenaire (voir page 28).





COMMERCIAL

www.ivc-commercial.com

Contribuer à façonner un avenir meilleur



Chez IVC Commercial, la durabilité est une priorité absolue. IVC assume sa responsabilité de protection de la planète. Mais la durabilité va plus loin que cela. Elle implique aussi la qualité de vie de ceux qui achètent ses produits mais également de créer un environnement de travail durable pour ses collaborateurs.

Planet Home - Les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer, voire disparaître totalement. IVC Commercial doit passer à un modèle circulaire, dans lequel les matériaux utilisés seraient renouvelables et recyclables pour en faire des matériaux circulaires.

Your Home - Les produits IVC Commercial doivent avoir une valeur ajoutée pour ses clients, sans faire de compromis en termes de santé, de confort ou de durabilité.

Our Home - IVC Commercial veut offrir un environnement de travail positif, stimulant et sûr où ses employés se sentent bien et appréciés. Un environnement durable avec des défis à relever et dans lequel ils peuvent s'épanouir.



Zéro impact

D'ici 2030, nous ambitionnons une réduction des émissions de 42 %, et une neutralité CO₂ d'ici à 2050.



Être circulaire

Boucler le cycle en termes de matériaux, de technologie et de processus.



Innovation & Leadership

IVC Commercial veut être reconnu pour ses solutions innovantes qui contribuent à une meilleure qualité de vie.



ZOOM SUR

Collection Imperfection

Le parfait compromis

Avec la **collection Imperfection**, IVC a réuni plusieurs atouts qui réduisent l'impact sur l'environnement et profitent à ses clients et à ses employés.

- La conception de la collection Imperfection a été créée sur la dernière technologie de touffetage disponible, le Pattern Perfect®. Elle permet d'avoir la meilleure définition de conception et d'éviter d'utiliser de grandes quantités de poids de velours, sans compromettre la qualité.
- Imperfection est fabriquée à partir de fibres ECONYL®, le nylon PA6 100 % recyclé et régénéré (voir page 05).
- Toutes les dalles de moquette Imperfection sont dotées en standard de l'envers acoustique EcoFlex™ Echo. Ultra-performant, il se compose à 94 % de feutre en polyester recyclé et permet une excellente isolation des bruits d'impact, une meilleure absorption acoustique et assure également un plus grand confort à la marche.



Les sols textiles et usines IVC sont certifiés ISO 9001, ISO 14001, GUT, WELL, BREEAM, LEED, REACH, A+, Greenstar, UPEC 3310, HQE, DGNB, M1, CE, Green Label Plus, BS EN 14041.





www.lano.com

Devenir un leader européen des sols textiles à faible impact

 Lano, conscient de sa responsabilité environnementale, vise à réduire les impacts négatifs de toutes ses activités sur notre planète, soit directement, soit indirectement. Lano tient compte des principes suivants dans toutes ses activités :

La consommation des matières premières est uniquement dictée selon des considérations environnementales. Réduction des émissions à la production, amélioration continue des prestations environnementales, recyclage des déchets et prolongement du cycle de vie de ses produits grâce à une meilleure qualité sont les principaux objectifs que Lano s'est fixés depuis de nombreuses années.



Avec la gamme de produits écologiques ensō, Lano va encore plus loin en donnant une seconde vie au gazon artificiel et à la moquette. Tous les produits portant le label de durabilité sont 100% recyclables. La mission : reprendre une gamme croissante de moquettes et gazon et la réutiliser comme matière première pour de nouvelles applications. Fermer le cercle, pour ainsi dire. Ce n'est donc pas un hasard si Lano a baptisé la nouvelle gamme de produits ensō, ce qui est le mot japonais pour cercle.

E.G. Lano est un des premiers à avoir installé 120.000 m² de panneaux solaires dans ses usines (= 20 terrains de football).



ZOOM SUR



Collection SmartStrand

L'exemple à suivre

Lano utilise la fibre **Triexta SmartStrand** pour la fabrication de ses revêtements de sol. Cette fibre est non seulement très résistante à l'usure, douce et facile à entretenir, mais elle est surtout composée de matières renouvelables d'origine végétale qui réduisent l'utilisation des ressources naturelles ainsi que la consommation d'énergie. Les fibres SmartStrand sont composées à 37% d'amidon naturel, ce qui en fait le fil le plus respectueux de l'environnement sur le marché actuellement.

La quantité d'énergie nécessaire pour produire la fibre Triexta SmartStrand est de 30% inférieure à celle d'autres fibres et l'ensemble du processus de production émet 63% de CO₂ en moins.

✓ **La collection SmartStrand est certifiée** ISO/Green Signature.



BELYSSE™

➤ www.belysse.com

Réduire l'impact carbone



Pour limiter son impact sur l'environnement, Belysse investit jour après jour dans les sources d'énergie renouvelables et alternatives, les matériaux durables, l'amélioration de la production et la gestion intelligente des déchets.

L'eau et l'assainissement

Non seulement Belysse investit dans l'amélioration de la qualité des eaux usées, mais vise également à réduire sa consommation d'eau de 30 % d'ici à 2030.

Consommation et production responsables

En recyclant et en réutilisant les matériaux partout où c'est possible, Belysse va réduire également ses déchets de production d'ici à 2030. Supports de dalles de moquette recyclables, déchets de coupe et de fils de polypropylène transformés en granulés pour réutilisation... Chez Belysse, tout est mis en œuvre pour réduire l'impact carbone.

Énergie abordable et propre

la production des sols textiles nécessitant une quantité importante d'énergie, Belysse travaille en permanence à l'optimisation de ses processus en choisissant par exemple l'énergie verte et en étant producteur grâce aux panneaux solaires de ses sites de production. Le site de production de Zele (Belgique) est certifié ISO 50001.



ZOOM SUR

Collection Haven d'ITC

Allier luxe & durabilité

L'engagement d'ITC, filiale du groupe Belysse, envers le développement durable et la l'écoconception a abouti à une offre de moquettes uniques et luxueuses : **la collection HAVEN**. Les moquettes Haven sont fabriquées avec un fil en polyamide écologique labellisé **YMPACT**. YMPACT est un label de qualité pour différents types de fils durables. Ainsi, **YMPACT** vous garantit une moquette plus respectueuse de l'environnement.

Fruit de la recherche Belysse-ITC, les fils sous le label **YMPACT** contiennent 35 % de matière première recyclée. Pour ce produit, ITC utilise la méthode dite de Bilan massique. Ce principe réduit les émissions de gaz à effet de serre et le recours aux matières premières fossiles. Le fil labellisé **YMPACT** est teinté dans la masse, un processus réduisant considérablement la consommation d'eau et moins gourmand en énergie.

La collection Haven réduit les émissions de CO₂ jusqu'à 6,66 kg/m² par rapport à des moquettes entièrement fabriquées à partir de matières fossiles.





www.modulyss.com



Un carré peut aussi être circulaire



Comme l'ensemble des marques du groupe Belysse, modulyss conçoit, fabrique et distribue des sols textiles uniques qui défient les perceptions et surpassent les attentes, tout en respectant des pratiques éthiques et environnementales.

Depuis son établissement en 2010, la marque a su innover en combinant créativité, fonctionnalité et durabilité pour créer des sols textiles modulables qui s'accordent aux caractéristiques distinctives d'un espace commercial.

Des solutions circulaires et Cradle to Cradle Certified® (voir p.19) aux dalles de moquette neutres en CO₂, modulyss propose à ses clients toutes les options pour réduire au minimum l'empreinte environnementale de leurs projets. Voilà pourquoi, modulyss a développé toute une gamme de services, programmes et produits qui démontre jour après jour son engagement social et environnemental sans faille. La preuve, modulyss garantit aujourd'hui à ses clients la circularité et la neutralité en CO₂ de toutes ces gammes de produits.

Le support ecoBack est Cradle to Cradle Certified® Or. Il se compose d'une couche à base de polyoléfine avec au moins 75 % de contenu recyclé. Il est 100 % sans PVC ni bitume, 25 % plus léger que les autres supports, en offrant les mêmes valeurs acoustiques.

Toutes les dalles de moquette modulyss sont produites à partir de fibres PA6 ECONYL® 100 % recyclées et 100% régénérées de la société Aquafil (voir p.5).

Grâce à cette volonté permanente de créer des produits durables conçus pour l'économie circulaire, certaines gammes de dalles de moquette modulyss sont désormais Cradle to Cradle Certified® au niveau Or ou Argent. Enfin, pour être complet, modulyss propose à ses clients qui souhaitent un produit totalement neutre en carbone le programme de compensation Carbone CO2RE qui soutient des projets de cuisinières en Afrique. Il permet à des personnes qui cuisinent et chauffent leur maison de construire des foyers plus isolés et efficaces, tout en réduisant considérablement leur exposition aux fumées toxiques.



Collection Artcore

Bien être & économie circulaire

Inspiré par les transitions observées dans la nature, Artcore se compose de quatre collections aux motifs différents (Core, Mezzo, Litho et Etch), toutes labellisées Cradle to Cradle Certified® Or. Le produit a été développé techniquement en mettant l'accent sur le bien-être et l'économie circulaire. Conforme aux normes les plus élevées en matière de valeurs de réflexion de la lumière et d'acoustique, la collection Artcore est en outre entièrement fabriquée en fibre de Nylon régénéré ECONYL® placée sur un support ecoBack ou confortBackeco – tous deux sans bitume et conçus pour l'économie circulaire.

Les quatre collections possèdent la certification Cradle to Cradle Certified®, niveau Gold, en accord avec les ambitions de modulyss pour une durabilité réfléchie.

✓ **Les sols textiles et usines modulyss sont certifiés**
BREEAM, LEED, WELL (V2), HQE et DGNB.





www.radici.it

“We want to give back resources, not take them away.”



Depuis dix ans, cette valeur guide Radici dans tous ces choix stratégiques et industriels en sélectionnant des partenaires qui partagent la même vision, tout en cherchant continuellement de nouvelles façons de réduire la consommation d'énergie et de matières premières, le recyclage de l'eau et des déchets.

Eau

Investissement dans la mise en place d'un système de recyclage qui réduit la consommation d'eau de 80 %.

Énergie

En plus de l'énergie récupérée du traitement des déchets, Radici a investi dans des systèmes industriels pour réduire la consommation d'énergie de 30 %. En 2022, Radici a installé 25 000 mètres carrés de panneaux solaires pour diminuer les émissions de CO₂ de 700 tonnes par an et produire en interne 40% de ses besoins énergétiques.

Déchets

Au moins 87% des déchets post-industriels générés par l'usine Radici sont retraités pour la valorisation énergétique ou récupéré par nos fournisseurs partenaires.

* Nous voulons redonner des ressources, pas les enlever.



ZOOM SUR



Collection Bloom/Floraison

Design personnalisé & durabilité

La nouvelle gamme de moquettes Bloom/Floraison au design personnalisé est fabriquée à partir de fils ECONYL® 100% recyclés (voir page p.5), régénérés et teints dans la masse.

À la fin de son cycle de vie, Bloom/Floraison est également recyclé, régénéré et peut être utilisé comme matière première.

Le laboratoire international CSI basée à Milan a certifié la gamme Bloom. Cela permet de transformer plus facilement les déchets en matières premières, dans le plein respect de l'environnement.



ShawContract®

➤ www.shawcontract.com

Neutre en carbone dans le monde entier



La volonté de Shaw Contract est de créer des produits et des solutions qui ont un impact positif sur les gens et la planète. Ses revêtements de sol sont soumis à des tests rigoureux d'impact humain et environnemental dans le cadre du programme Cradle-to-Cradle Certified® (voir p.5).

Toutes les dalles de moquette sont fabriquées dans des usines neutres en carbone dans le monde entier. Shaw Contract a développé le label « People Together, Planet Forever » pour concevoir des produits plus bénéfiques au niveau social et environnemental. Shaw Contract a construit le programme « Points of ambitions » qui repose sur 4 points essentiels :

Des matériaux sains

La sous-couche de dalle de moquette EcoWorx® sans PVC, premier produit de revêtement de sol à être certifié Cradle to Cradle®. Les sous-couches TaskWorx® et ComfortWorx® sont également certifiées Cradle to Cradle®. 90% des produits que Shaw Contract fabrique sont certifiés Cradle to Cradle et « Indoor Air Comfort GOLD », preuve de qualité et de faibles émissions de COV. Enfin, Shaw Contract fabrique ses propres fibres pour ses dalles de moquette, dont la fibre Ecosolution Q100® qui se recycle à 100%.

Économie circulaire

L'économie circulaire chez Shaw Contract permet de fabriquer des produits et matériaux qui sont utilisés aussi longtemps que possible. Ils sont ensuite récupérés, triés et régénérés en fin de cycle. Depuis 2006, Shaw a récupéré et recyclé près d'un milliard de dalles de moquette, y compris EcoWorx® et cela grâce au programme de récupération de Shaw appelé re[TURN]™.

Diversité, équité et inclusion

Pour tout achat d'un revêtement de sol Shaw Contract, une partie de l'argent est reversée pour soutenir les petites entreprises qui encouragent et soutiennent la diversité.

Impact carbone

Toutes les dalles de moquette sont fabriquées dans les usines Shaw Contract neutres en carbone, et ce dans le monde entier.

ZOOM SUR

Collection Shifting Fields

Un engagement fort

Conformément à l'engagement de Shaw Contract en matière de transparence et de santé des matériaux, **la collection Shifting Fields** est certifiée Cradle to Cradle® Bronze et disponible avec la sous-couche TaskWorx® qui contient 75% de matière recyclée. La collection peut également être installée avec la sous-couche ComfortWorx®, qui utilise 90% de bouteilles PET post-consommation.

Fabriquée à partir de fibre EcoSolution Q100 (composée à 100 % de matières recyclées) dans l'usine neutre en carbone de Shaw Contract à Sanquhar, en Écosse, cette nouvelle collection est disponible en dalles de moquette de 50 x 50 cm dans trois styles : Plains, Landing et Landing Edge.

Shifting Fields est certifié Air Comfort® Gold pour les produits à faibles émissions et neutre en carbone.

Cette collection bénéficie également de re[TURN]™, programme de récupération et de recyclage des dalles de moquette.

✓ **La collection Shifting Fields** est certifiée C2C Bronze, ISO 9001, Indoor Air Comfort Gold, LEED, BREEAM.

✓ **Shaw Contract** est membre des organisations World GBC, HQE-GBC et Chemsec.





www.tarkett.fr



Tarkett a utilisé 147000 tonnes de matériaux recyclés en 2021, ce qui représente 15% du volume total des achats de matières premières du groupe. L'objectif est d'atteindre 30% de contenu recyclé dans ses produits d'ici à 2030.

Des objectifs forts pour un meilleur avenir

Tarkett s'est engagé depuis de nombreuses années à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à court et long terme sur l'ensemble de sa chaîne de production. Ces objectifs climatiques ambitieux ont été validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi)¹ en janvier 2023.

D'ici à 2030, Tarkett a également établi une feuille de route en se fixant comme objectif de réduire de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 et 2 par rapport à 2019, ainsi que 27,5 % des émissions de GES du Scope 3² qui représentent à elles seules 90 % des émissions globales de Tarkett³. Grâce à l'écoconception, Tarkett utilise des matériaux recyclés de haute qualité à faible empreinte carbone. Cette approche fondée sur les principes Cradle to Cradle[®] (voir p.19) diminue le besoin de matières premières.

Programme Tarkett ReStart[®]

Avec ce programme de reprise sur chantier des dalles usagées palettisées par le client, Tarkett Desso a développé un ambitieux écosystème de récupération et de valorisation. Les dalles* sont transportées jusqu'aux Pays-Bas et traitées par **Refinity[®]**, notre outil industriel qui sépare les fibres de la sous-couche. Le velours polyamide est détricoté et expédié au producteur Aquafil et, par dépolymérisation, redevient un polyamide 100 % régénéré ECONYL[®] (voir p.5) pour produire de nouvelles dalles.

La sous-couche **EcoBase[®]** est conçue à base de polyoléfine, pouvant être dépolymérisé et recyclé pour redevenir sous-couche. Quant aux fractions bitumineuses, elles sont retraitées par l'industrie cimentière.

*sauf sous-couche PVC

ZOOM SUR

Collection Desso Origin

Un modèle d'économie circulaire

Les dalles de moquette **DESSO Origin**, comprenant deux designs complémentaires, **DESSO Recharge** et **DESSO Retrace**, illustre parfaitement le programme **Tarkett ReStart[®]**. "Recharge" évoque la craie revalorisée utilisée dans la fabrication de la sous-couche **EcoBase[®]**, tandis que "Retrace" s'inspire des dalles de moquette recyclées elles-mêmes. 40 teintes sont disponibles.

La collection **DESSO Origin** est un modèle de recyclage véritablement circulaire. Elle a été conçue pour être entièrement désassemblée, afin que chacun de ses composants puisse être facilement recyclé en matière première. La sous-couche **EcoBase[®]** est également 100% recyclable, certifiée **Cradle to Cradle[®] Gold**. Le fil, un **PA6 ECONYL[®]**, est en nylon 100 % recyclé. Le programme de recyclage **ReStart[®]** permet quant à lui de recycler la fibre et la sous-couche sans perte de qualité, tout en respectant des normes sanitaires et environnementales strictes.

[1] L'initiative Sciences Based Targets (SBTi) est une collaboration entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Worldwide Fund for Nature (WWF). SBTi définit et promeut les meilleures pratiques en matière de fixation d'objectifs basés sur la science, évalue et valide de manière indépendante les objectifs des entreprises pour accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone.

[2] L'objectif comprend les émissions biogéniques terrestres et les absorptions provenant des matières premières bioénergétiques.

[3] Les émissions du scope 3 sont générées par les activités de la chaîne de valeur de Tarkett, telles que les émissions de ses fournisseurs par l'extraction et le traitement des matières premières, l'expédition des marchandises et les émissions de la fin d'usage.

TecSOM
www.tecsom.com

Écoconception, production responsable & gestion des déchets.

 Chez TecSOM, la démarche environnementale fait partie intégrante de la politique de production depuis longtemps. Elle s'articule autour de trois grands axes : écoconception, production responsable et gestion des déchets.

Cet engagement intègre de nombreux critères : travailler avec des matériaux recyclés et/ou facilement recyclables, développer des techniques de production propres et économes, utiliser des ressources locales, optimiser la durée de vie des produits, valoriser les déchets de production.

L'usine TecSOM, basée à Sedan (Ardennes) collecte 80 % de ses matières premières dans un rayon de 300 km autour du site de production. Aucun matériau ni additif dangereux pour la santé et l'environnement n'est utilisé dans la fabrication.

Les produits sont conditionnés dans des boîtes en carton recyclé. Les chutes sont collectées à des fins de recyclage direct dans le process de fabrication ou de valorisation par le fournisseur. Même les eaux de rinçage sont réutilisées sur site.

Les dalles TecSOM sont fabriquées avec du fil polyamide, recyclable à l'infini, et sont équipées de 2 types de dossier, au choix, élaborés avec des matériaux recyclés : l'envers Backing System 100% vinyle recyclé et l'envers TEX en fibres recyclées.

Certaines collections TecSOM sont tissées avec du fil ECONYL® 100% recyclé (voir p.5).



Collection Elite

À l'avant-garde de l'écoconception

À l'avant-garde de l'écoconception, **la nouvelle collection ELITE** répond, elle aussi, parfaitement aux exigences des projets d'aménagement intérieur durables. Entièrement fabriquée avec des matériaux recyclés, cette dalle 100 % textile se compose d'une nappe de bouclé de 540 g/m², tissée avec du fil 100% recyclé et régénéré ECONYL® et équipée d'un dossier de feutre TEX, aiguilleté à partir de fibres recyclées.

✓ L'usine TecSOM bénéficie d'une **double certification AFAQ : ISO 9001** (Qualité) et **ISO 14001** (environnement). Chaque produit est assorti d'une analyse du cycle de vie (FDES) et la majorité des collections bénéficient de l'ensemble des certifications LEED, BREEAM, A+, M1, HQE et CE.

TecSOM, en partenariat avec L'UFTM, est un membre actif du **programme Optimum (voir p.28)**.



Écologique & responsable

Tous les fabricants de sols textiles membres de L'UFTM contribuent chaque jour par leurs actions au respect de l'environnement. Ils sont tous engagés dans des démarches écoresponsables sur les sujets-clés pour notre avenir : réchauffement climatique, réduction des émissions de CO₂, économie circulaire.

Ils ont également mis en place un système de collecte et de recyclage des sols textiles usagés, **le programme Optimum**, réservé aux professionnels du bâtiment afin de réduire l'impact environnemental de la filière.



L'empreinte positive

Cradle to Cradle® définit et favorise le développement de produits upcycling, ce qui signifie que, contrairement au recyclage conventionnel, elle maintient la qualité des matières premières tout au long des multiples cycles de vie du produit et de ses composants.

La démarche Cradle to Cradle® consiste donc à avoir une empreinte positive sur la santé et l'environnement en s'inspirant du modèle naturel selon quatre grands principes :

- **Tout est ressource** (la notion de déchet n'existe pas)
- **Privilégier les énergies renouvelables**
- **Célébrer la diversité**
- **Nécessité d'avoir une vision systémique et collaborative**

Au final, cela signifie que tout peut être considéré comme une ressource et que la notion de déchet disparaît : les bons matériaux rentrent dans des cycles/métabolismes à l'infini, utilisés au bon endroit au bon moment. Voilà pourquoi les fondateurs du programme Cradle to Cradle® lui ont attribué, traduction en français de l'expression « du berceau au berceau ».

Pour en savoir plus
<https://upcylea.com/cradle-to-cradle/>

Économie circulaire

3 domaines d'action , 7 piliers



- **Recyclage**
- **Approvisionnement durable**
- **Éco-conception**
- **Écologie industrielle et territoriale**
- **Économie de la fonctionnalité**
- **Allongement de la durée d'usage**
- **Consommation responsable**

La certification Cradle to Cradle®

Voilà pourquoi Cradle to Cradle® (C2C) est la certification internationale de référence en matière d'économie circulaire. Elle est décernée par le C2CPII (C2C Product Innovation Institute) sur la base de rapports d'évaluation produits par des organismes accrédités, tels que Upcylea, seule entreprise française agréée.

La certification vérifie les 5 critères du C2C : non toxicité, circularité, énergie renouvelable, respect de l'eau et respect des règles sociales. La liste des produits C2C est disponible sur www.c2ccertified.org.

Différents niveaux de certificats (Basique, Bronze, Argent, Or, Platine) permettent de tendre progressivement vers une version optimale du produit certifié.



Valorisation & Recyclage des sols textiles

Tous les adhérents de l'UFTM proposent des programmes de recyclage de sols textiles, qu'ils soient sous forme de lé ou de dalles de moquette. Leur objectif à très court terme est clairement de réduire au minimum puis à terme de stopper la mise en décharge. D'autant que le cahier des charges des normes HQE leur impose aujourd'hui une traçabilité des produits.

La solution : la valorisation des déchets textiles en fin de vie.

Quelles sont les solutions proposées par la filière ? Quels sont les déchets de moquette qui bénéficient d'une filière de valorisation ? Aujourd'hui, deux modes de valorisation coexistent :

Page 21 - Valorisation en CSR*

Page 22 - Réemploi & recyclage

*CSR : Combustible Solide de Récupération. Il s'agit d'un déchet non dangereux solide, composé à partir de déchets triés qui n'ont pas pu faire l'objet d'une valorisation matière, et préparé pour être utilisé comme combustible.



Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de moquette :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr
- Le site de la filière de valorisation des moquettes usagées, Optimum : <http://recyclage-moquettes.fr>

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs matières pour la filière CSR :

- Vanheede Environnement www.vanheede.com/fr

Les industriels de la moquette

- L'Union Française des Tapis et Moquettes (UFTM)

<http://moquette-uftm.com>

Se reporter aux pages adhérents de l'UFTM pour découvrir leur programme de collecte, de récupération et recyclage et/ou de réutilisation des sols textiles.

Les alternatives

- Réemploi et contrats de maintenance
- Réutilisation des dalles de moquette sur chantiers.



1 - Valorisation en CSR

Avec la valorisation en CSR* (double valorisation énergétique et matière) les déchets de moquette sont transformés en granulés qui serviront de combustibles alternatifs aux produits pétroliers dans les cimenteries.

Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de moquette* ?

✓ Déchets acceptés

Toutes les moquettes textiles, en dalles et lés :

- chute de pose
- anciennes moquettes textiles
- tapis
- thibaudes
- fibres synthétiques (polyamide, polypropylène, polyester...)
- fibres naturelles (laine, coton, coco, sisal...)

✗ Déchets refusés

- Moquette avec résidus de colle amiantée
- Tout autre déchet

À noter : les déchets refusés peuvent être traités par une autre filière de valorisation.

* Cahier des charges donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est recommandé de le contacter pour s'assurer des conditions d'acceptation.



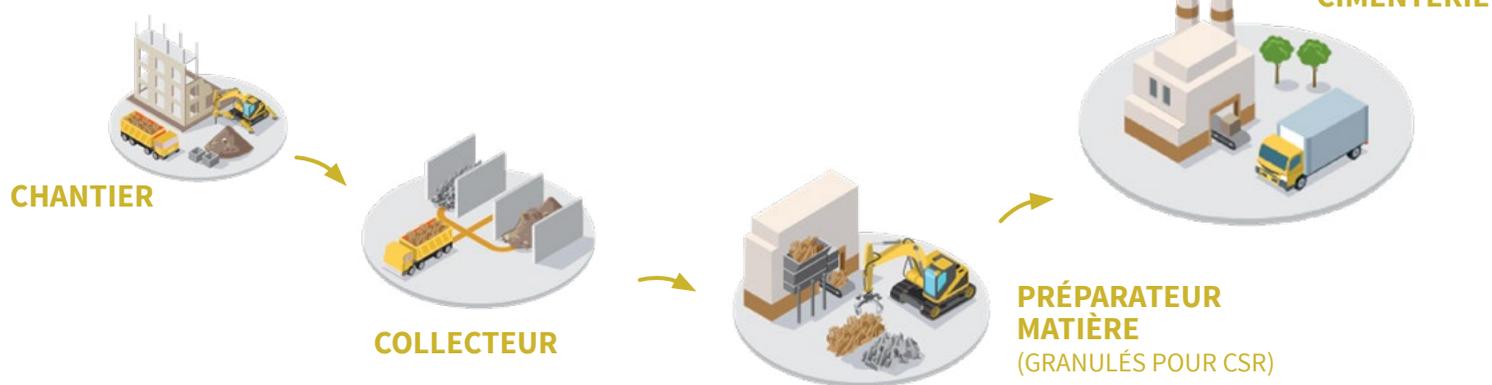
Conditionnement

Dalles de moquette

- Collecte des dalles en pied de chantier sur palettes.
- Dans certains cas très spécifiques et après validation, collecte en FMA (Fond Mouvant Alternatif) possible.
- Palettiser et filmer (en double ou triple) 150 m² de dalles par palette (maximum 200 m² soit 900 kg). Hauteur : 1,20 m.
- Collecte en big bags possible pour les chutes de pose : big bag contenant au maximum 150 m² de moquette (soit 675 kg) et mis sur palettes.

Rouleaux de moquette

- Rouler et serrer des lés de 1 m de large.
- Palettiser et filmer (en double ou triple) les déposes en lés.
- Disposer les rouleaux en couches croisées.
- Hauteur : 1,20 m environ.



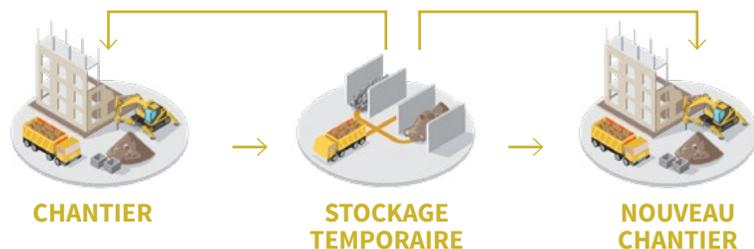
2 - Réemploi & recyclage

Après séparation des fibres et de la sous-couche, les fibres en nylon sont recyclées et repartent dans de nouvelles moquettes, des routes ou encore des matelas. Les sous-couches sont réintroduites dans la fabrication de nouvelles sous-couches.

Le réemploi

Le réemploi des moquettes après stockage et nettoyage commence également à fortement se développer pour deux raisons : réduction de l'impact environnemental à qualité identique et prix d'achat très compétitif.

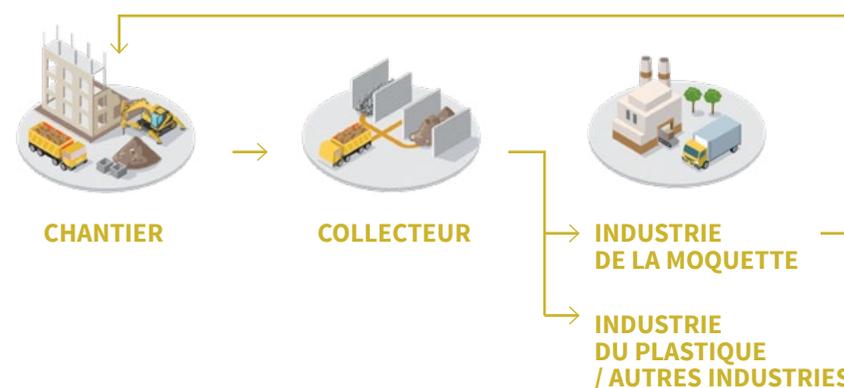
✓ Schéma d'organisation de la filière de réemploi des moquettes



Le recyclage

Si le recyclage des moquettes commence à se développer avec des solutions proposées par les industriels, c'est la filière « Optimum » de valorisation des moquettes en CSR qui reste la filière généraliste du secteur en France.

✓ Schéma d'organisation de la filière de recyclage des moquettes



Conditionnement

- Isoler les dalles par types d'envers (bitume, PVC ou polyoléfine).
- Palettiser sur quatre piles (fibre contre fibre et backing contre backing).
- Filmer (en double ou triple) 150 m² de dalles par palette. Hauteur : 1 m (1,50 maximum).
- Anticiper l'enlèvement des produits en contactant au moins 3 jours avant l'industriel.



La REP 2023, c'est quoi ?

Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie des producteurs.

Un principe simple

Celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui l'importe doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit. Le principe de la REP est inscrit dans la loi à l'article L541-10 du Code de l'Environnement qui précise que :
« En application du principe de responsabilité élargie du producteur, il peut être fait obligation à toute personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits générateurs de déchets ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication, [...], de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent (...)».

Mise en place d'éco-organismes.

« Les producteurs s'acquittent de leur obligation en mettant en place collectivement des éco-organismes agréés dont ils assurent la gouvernance et auxquels ils transfèrent leur obligation et versent en contrepartie une contribution financière. »

Les PCMB sont concernés

La REP concerne aujourd'hui en France une trentaine de filières. Avec la promulgation de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, dite loi AGEC (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire), les PCMB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) sont concernés par cette mesure.

Favoriser l'éco-conception.

Un tel dispositif permet l'intégration par le producteur du coût de prévention et de gestion des déchets dans le coût du produit, ce qui l'incite à l'éco-conception de son produit pour réduire ces coûts.

La REP Bâtiment place la responsabilité de l'ensemble du cycle de vie des produits, jusqu'à la gestion des déchets, à la charge des « metteurs sur le marché ».

Adhérer à un éco-organisme.

Pour répondre à cette obligation légale, les metteurs sur le marché de PCMB doivent adhérer à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics auquel ils transfèrent leur obligation et versent en contrepartie une contribution financière.

Application du principe pollueur-payeur.

En outre, les contributions versées aux éco-organismes doivent être modulées avec des primes et/ou des pénalités, selon des critères environnementaux incitatifs liés à l'éco-conception des produits, pour faire prendre conscience aux producteurs de l'intérêt de concevoir des produits qui sont facilement triables, recyclables ou qui intègrent des matières premières de recyclage.

Les 4 éco-organismes

À ce jour, 4 éco-organismes sont agréés par l'État.



Deux éco-organismes existants

Valdelia et Eco-mobilier qui est devenu Écomaison, tous deux créés en 2011 et agréés par le ministère de la Transition écologique pour la collecte et le recyclage respectivement des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA non ménagers) et du mobilier usagé.



Deux nouveaux acteurs

Écominéro et Valobat, respectivement créés à l'initiative des industriels de la filière minérale et des entreprises du bâtiment pour accompagner les producteurs à remplir leurs obligations liées à la nouvelle REP.

Comment fonctionnent ces éco-organismes ?

- **Modèle contributif ou financier.** Les éco-organismes récoltent les éco-contributions auprès des producteurs et les redistribuent aux collectivités territoriales ou à d'autres opérateurs qui assurent la collecte et le tri de ces déchets, dès lors que ces collectivités ou ces opérateurs en font la demande.
- **Modèle opérationnel.** L'éco-organisme récolte les éco-contributions des producteurs et utilise ces fonds pour contractualiser lui-même avec des prestataires qui assurent la collecte et le traitement des déchets.

En pratique, les éco-organismes mettent en œuvre tout ou partie de ces deux modèles de financement.



2 éco-organismes existants

Valdelia

GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

Valdelia, concurrent direct d'Ecomaison, est lui aussi un habitué des éco-contributions puisqu'il est agréé depuis 2013 pour les déchets d'éléments d'ameublement non ménagers. Désormais aussi placé sur la REP PMCB dans la catégorie 2 (déchets non inertes).

Arnaud Humbert-Droz, le Président exécutif de l'éco-organisme, note : « L'agrément valide le projet que nous portons et l'ambition que nous avons pour cette filière. Tout d'abord, celui de mettre en place un réseau de collecte le plus adapté possible aux besoins des artisans et de l'ensemble des acteurs du bâtiment. Pour cela, nous misons sur un réseau de proximité à travers le développement de points de collecte chez les distributeurs et négoce, ainsi que sur les chantiers de construction et de rénovation. Notre souhait est de faire des metteurs sur le marché de ces PMCB non pas de simples contributeurs mais de vrais acteurs de l'économie circulaire ».

 VALDELIA <https://batiment.valdelia.org/>

ecomaison

Écomaison, de son côté, met en avant son expertise acquise au cours de son existence d'éco-organisme spécialisé dans le mobilier et sa capacité à gérer des quantités importantes de déchets (1,2 million de tonnes de meubles collectés et valorisés à 94 % en 2021 contre 310 M€ d'éco-participation). Dominique Mignon, sa Présidente, déclare : « Ce nouvel agrément est la reconnaissance des compétences, du professionnalisme et de l'expertise dont nous faisons preuve depuis plus de 10 ans sur l'ameublement ».

Anciennement connu sous le nom d'Eco-mobilier, l'organisme a depuis étendu son domaine d'action aux articles de bricolage et de jardin, ce qui l'a amené à faire évoluer son identité. « Éco-organisme référent pour tout l'univers de la maison, c'est naturellement que nous devenons Ecomaison », ajoute-t-elle. Ici aussi, la campagne d'adhésion suit son cours et la grille tarifaire pour 2023 a déjà été publiée sur le site Internet. Deux modes de déclarations coexistent : déclaration au poids ou déclaration à l'unité pour certaines familles de produits (huisseries, menuiseries, éviers, lavabos, blocs WC ou baignoires).

 ÉCOMAISON <https://ecomaison.com/>

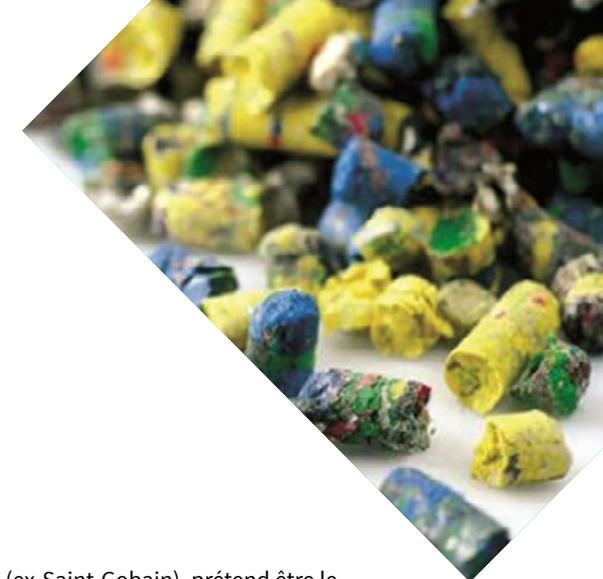
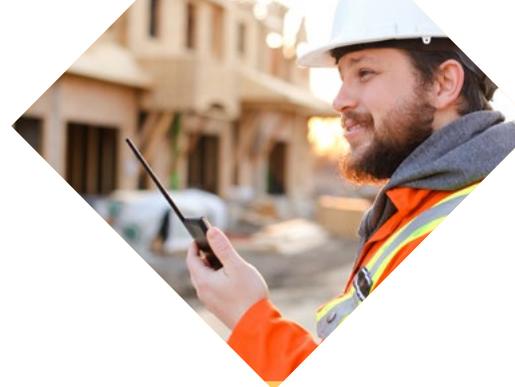
2 nouveaux acteurs



Parmi les 4 éco-organismes agréés, Écominéro fait figure d'exception. L'expert de la filière minérale/déchets minéraux (catégorie 1, déchets inertes) a signé des accords de partenariat à la fois avec Valdelia et Ecomaison « afin de disposer d'une couverture totale des mises sur le marché dès lors que l'adhérent est concerné par des produits et matériaux de construction de catégorie 1 et 2 (non inertes) ».

Il revendique ainsi, lui aussi, pour ses adhérents « une offre complète et un guichet unique pour la gestion et la collecte de tous les produits ou matériaux de construction en fin de vie ».

 ÉCOMINÉRO <https://www.ecominero.fr/>



Valobat, dirigé par Hervé de Maistre (ex-Saint-Gobain), prétend être le « seul éco-organisme à assurer une présence sur tous les circuits de collecte, avec un service complet dédié à tous les metteurs sur le marché et les détenteurs de déchets ». Cela grâce au double agrément, à la fois sur les déchets inertes (béton, granulats, céramique) et sur les non inertes (bois, métaux, plastiques, plâtre, isolants...).

Il est aujourd'hui prêt à signer des contrats avec les distributeurs et les déchèteries professionnelles, « afin de commencer à collaborer », et à signer des contrats de référencement avec les gestionnaires de déchets, y compris sur la collecte des déchets de chantiers.

Valobat propose toute une palette d'outils comme le « Guide de l'adhérent » pour accompagner la mise en conformité et un « Guide de la répercussion de l'écocontribution », un barème en ligne pour retrouver TOUS LES PRIX, produit par produit, ainsi qu'un simulateur pour estimer les montants sur la base des ventes.

 VALOBAT <https://www.valobat.fr/>



Quels sont les Déchets concernés ?

Les produits et matériaux de construction relevant de la REP Bâtiment sont classés en deux catégories principales :

- Les produits et matériaux constitués majoritairement de minéraux (béton, pierres, granulats, etc.) et les équipements sanitaires et de salle d'eau en minéraux (hors verre).
- Les produits et matériaux constitués à base de bois, plâtre, plastiques, verre, laines minérales, bitume, textiles, ... dont les huisseries.

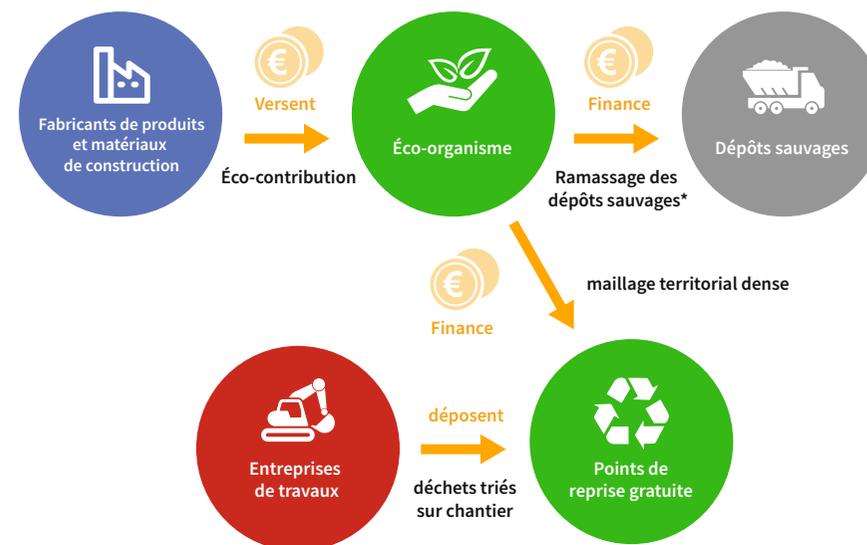
La filière couvre également les produits et matériaux dits dangereux (hors filières DEEE ou produits chimiques) ou interdits avant le 1^{er} janvier 2022, tels que les produits à base d'amiante, de bois traités avec des sels, des oxydes de métaux lourds ou avec des créosotes.

L'ensemble des surfaces dédiées à la vente de produits et de matériaux de construction du secteur du bâtiment, y compris les surfaces de stockages attenantes ou à proximité immédiate.

Déchets inertes

Déchets non dangereux non inertes

Déchets dangereux & autres



*Sous certaines conditions : des seuils ont été fixés en deça desquels les éco-organismes ne seraient pas appelés à intervenir

2023 : La mise en route progressive de la REP

La REP est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, mais avec une montée en puissance progressive, avec l'obligation d'adhérer au 1^{er} janvier 2023 à l'un des quatre éco-organismes agréés (voir p.24). Mais l'impact financier sur les metteurs sur le marché est bien reporté puisque la facturation de l'éco-contribution entrera en vigueur le 1^{er} mai 2023. Un délai de tolérance avait déjà été annoncé pour les PME, c'est finalement toute la filière qui sera facturée 4 mois plus tard que prévu.

Le programme de recyclage Optimum

Les exigences et obligations de la REP 2023 vont générer de grands bouleversements dans la gestion des déchets de l'industrie du bâtiment, du tri à la source jusqu'à l'exigence de filières durables pour leur traitement. Dans ce contexte, l'association Optimum, dont l'UTM est membre fondateur, incarne une voie solide dans la valorisation des revêtements de sols textiles usagés.

Optimum, c'est avant tout un dispositif et un réseau opérationnel éprouvé depuis plus de 12 ans avec un maillage national porté par des acteurs de confiance.

Optimum propose aux entreprises la récupération des dalles textiles et des moquettes en lés usagées partout en France métropolitaine grâce à un réseau d'opérateurs spécialisés, avec collecte sur chantier ou à l'entreprise. Les déchets sont acheminés vers un centre de traitement industriel pour une valorisation énergétique, selon un tarif établi en fonction du mètre carré enlevé et de la localisation de la prise en charge.

Qui est concerné ?

Tous les professionnels, prescripteurs et donneurs d'ordre de la rénovation et de la construction de bâtiment :

- Maître d'ouvrage
- Architecte
- Bureau d'études et ingénierie
- AMO et MOE
- Entreprise générale
- Solier
- Aménageur d'espaces
- Etc.

Optimum, comment ça marche ?

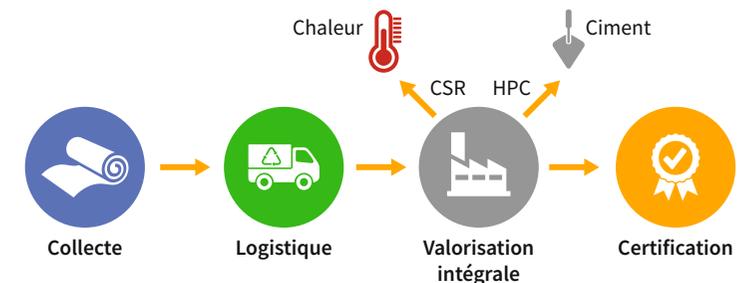
Le programme Optimum, via un procédé innovant de traitement en pellet de CSR (Combustible solide de Récupération), offre une solution universelle de traitement, même pour les moquettes tâchées, avec traces de colle et/ou de ragréage.

Les pellets de combustible sont ensuite utilisés pour l'alimentation des fours de cimenteries en tant qu'alternative aux énergies fossiles traditionnelles.

Une fois la combustion terminée, les résidus minéraux issus de l'incinération sont réintégrés dans la composition des ciments.

Ainsi, Optimum vous garantit **une double valorisation** : énergétique + réutilisation en matière première.

Ce procédé « zéro déchet ultime » est une alternative durable et vertueuse à l'enfouissement des déchets textiles, encouragé par les directives européennes et les lois de transition Énergétique et Économie Circulaire.



Le service “Tout en un”

Afin de pouvoir traiter dans les meilleures conditions les déchets de chantier et les moquettes usagées, Optimum propose à tous les professionnels du bâtiment en France un service « Tout en un », de l'enlèvement à la remise d'un certificat de Valorisation des déchets :

- Un cahier des charges précis est transmis au professionnel pour la dépose et le conditionnement des moquettes usagées sur palettes.
- L'enlèvement des moquettes usagées sur chantier et transport jusqu'au centre de traitement du groupe Vanheede Environment Group.
- La valorisation énergétique des déchets textiles et récupération de minéraux entrant à nouveau dans la fabrication de ciments.
- La traçabilité à l'issue de la prestation, via la remise d'un Certificat de Valorisation des moquettes usagées au producteur des déchets.

Certifications et justificatif de traçabilité

Le Certificat de Valorisation des moquettes usagées Optimum pour chaque chantier vous assure auprès du Maître d'Ouvrage de la traçabilité des opérations de valorisation des matériaux.

De plus, en évitant la mise en décharge des déchets, vous réduisez l'empreinte environnementale des chantiers, facilitant ainsi les objectifs des certifications de type HQE© - LEED - BREEAM.

En savoir plus > <https://solstextiles.com/environnement/>

En savoir + sur le programme Optimum :
www.recyclage-moquettes.fr/



Orak et Optimum, un partenariat pour l'avenir

Orak entretient et rénove la moquette des entreprises, grandes utilisatrices de sol textile (bureaux, espaces réceptifs tels que des hôtels, des lieux grand public, etc.).

En 2021, ORAK s'est lancé dans une activité de reconditionnement de dalle de moquette, afin de générer des produits de réemploi. Orak accompagne également les entreprises dans le tri et la collecte des dalles usagées qui sont orientées vers des filières de réemploi ou de recyclage au travers de son Orakorner et du passage régulier des équipes, d'où son partenariat avec le programme Optimum. L'an passé, le dispositif Optimum lui a permis de traiter plus de 50 000 m² de dalle de moquette soit plus de 213 tonnes.

La traçabilité et la rigueur du process ont également été décisifs dans le choix du dispositif Optimum pour Nicolas Lohéac, fondateur d'Orak.

“Les atouts d'Optimum sont nombreux, surtout la capacité à traiter des volumes importants. Optimum a su gérer et s'adapter à la croissance du dispositif Orak en assurant une traçabilité forte, ce qui est essentiel dans le traitement des déchets de moquette. Enfin, nous avons lancé en fin d'année dernière notre propre solution de dépose de moquette, dans le but d'améliorer le pourcentage de récupération des moquettes. Aujourd'hui, l'entreprise assure un service global qui lui permet de répondre à l'ensemble des demandes de nos clients.”

Les normes & labels



Label A+

• Depuis le 1er septembre 2013, tous les produits de construction en contact avec l'air intérieur doivent être étiquetés pour les émissions de polluants selon l'arrêté du 19 avril 2011. L'étiquette répartit les produits entre les 4 classes A+, A, B, et C (très faibles émissions), A, B, et C (très fortes émissions) • Les polluants retenus pour caractériser les émissions COV sont au nombre de 10. Ils ont été choisis sur la base de leurs risques de toxicité par inhalation et de leur fréquence d'occurrence dans les bâtiments. Pour chaque substance chimique ainsi que pour la quantité totale de COV (TCOV), une classe est affectée en fonction de la concentration. La classe affichée sur l'étiquette est la classe la moins favorable • La classe A+ correspond aux émissions de formaldéhyde inférieures à 10 µg/m³.



Certification ISO 14001

L'obtention de cette certification permet une meilleure maîtrise des questions environnementales dans le fonctionnement des fabricants de sols textiles. Elle fournit également un outil de gestion pour intégrer ces questions dans le fonctionnement de l'entreprise au même titre que la qualité ou la sécurité. Elle oblige à structurer le fonctionnement pour se conformer à la réglementation en matière d'environnement et, ainsi, donne une meilleure maîtrise financière de cette problématique. La norme internationale ISO 14001 définit les exigences spécifiques à la mise en place d'un Système de Management Environnemental au sein d'une organisation, quels que soient sa taille et son domaine d'activité.



Certification ISO 9001

La norme ISO 9001 définit les critères et les exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité. Il comporte un ensemble d'outils et de méthodes visant à optimiser l'efficacité, l'efficacité puis l'excellence des processus de nos adhérents.



Contribution environnementale

Le label EPD (Environmental Product Declaration) correspond à la certification après vérification qu'un produit respecte l'environnement tout au long de son cycle de production. Un label EPD signifie donc qu'une fiche technique totalement transparente sur le processus de fabrication d'un produit est disponible auprès du fabricant.



Écolabel GUT

Le label allemand GUT (Gemeinschaft Umweltfreundlicher Teppichboden) est attribué aux sols textiles fabriqués dans le respect de l'environnement, de la sécurité des personnes et du confort, tout au long du cycle de vie du produit. Au fil des années, le label GUT est devenu un gage de qualité et est désormais reconnu par le système Leed® (depuis la version 4) quant aux exigences relatives à la qualité de l'air intérieur. La licence GUT est attribuée exclusivement aux fabricants dont les produits répondent aux critères suivants : • Absence de substances nocives • Absence d'odeurs • Disposant d'un niveau d'émission des Composés Organiques Volatils (COV) limité à 250 µg/m³ à 3 jours • Grande sécurité d'utilisation.



FDES

Les FDES (Fiches de données environnementales et sanitaires) concernent les produits de la construction et de la décoration. Elles sont la carte d'identité environnementale des produits, basés sur les résultats de son analyse du cycle de vie (ACV), dans la perspective du calcul de la performance environnementale du bâtiment.



Créée par l'association HQE® reconnue d'utilité publique par décret du 5 janvier 2004, la démarche HQE® poursuit un double objectif : améliorer le confort et la santé des usagers d'un bâtiment et limiter son impact sur l'environnement. Elle concerne les bâtiments tertiaires (bureaux, bâtiments publics...) et décrit la qualité environnementale d'un bâtiment, selon 14 cibles, regroupées en 4 grandes rubriques : éco-construction, éco-gestion, confort et santé.



BREEAM

Système d'évaluation environnemental des bâtiments élaboré par le BRE (Building Research Establishment). La méthode BREEAM (BRE Environmental Assessment Method) permet ainsi une évaluation exhaustive des performances environnementales des constructions, aussi bien en ce qui concerne leur conception, leur construction que leur fonctionnement. Pour l'évaluation des matériaux, une approche spécifique a été définie avec la réalisation d'audits des sites de fabrication de façon à établir avec précision les profils environnementaux des produits en se basant sur une analyse de cycle de vie (ACV).



LEED

LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) est le système d'évaluation environnementale des bâtiments élaboré par l'US Green Building Council (USGBC). De la même façon que les autres systèmes, le LEED® vient évaluer la performance des constructions selon les catégories ci-dessous : Aménagement écologique des sites • Gestion efficace de l'eau • Énergie et atmosphère • Matériaux et ressource • Qualité des environnements intérieurs. Le système de certification LEED® s'applique uniquement aux bâtiments. En aucun cas il ne s'agit d'une certification produit.



Le marquage « CE » figure en majorité sur les produits non alimentaires. Il matérialise l'engagement du fabricant du produit sur sa conformité aux exigences fixées par la réglementation communautaire. Il doit être apposé avant qu'un produit ne soit mis sur le marché européen. Le marquage « CE » est obligatoire pour tous les produits couverts par une ou plusieurs réglementations européennes et confère à ces produits le droit de libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Pour apposer le marquage « CE » sur son produit, le fabricant doit réaliser, ou faire réaliser, des contrôles et essais qui assurent la conformité du produit aux exigences essentielles définies dans les textes européens concernés. Attention : le marquage « CE » n'est pas une marque de certification.



QA-CER

QA-CER Recycled Content est un système de certification international, indépendant et tiers basé sur la norme EN 15343 en utilisant les principes de la norme ISO 9001, y compris la chaîne de traçabilité. Elle va au-delà de la norme ISO 14021 en ce sens qu'elle identifie tous les flux de déchets possibles qui peuvent être recyclés afin d'offrir un système complet. La certification QA-CER prouve qu'une entreprise a mis en place un système de contrôle pour ses sites de production qui lui permet de déterminer le contenu recyclé de ses produits.



RED CERT EU

REDcert EU a été développé à l'origine comme l'un des premiers schémas volontaires élaborés sur la base de la directive européenne sur les énergies renouvelables (directive EnR). REDcert se concentre principalement sur les chaînes d'approvisionnement européennes. Par conséquent, le champ d'application de REDcert EU se limite principalement aux états membres de l'Union européenne. REDcert a été développé sous la forme d'un référentiel de certification de la qualité, applicable partout en Europe. Plus précisément, il couvre l'évaluation des critères de production durable, des critères de gestion et des documents de traçabilité, ainsi que l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et des réductions sur la base de calculs supplémentaires.



Nachhaltiges Bauen est le système allemand d'évaluation environnementale des bâtiments dont le premier référentiel a été mis en place en 2008. À l'époque, il ne concernait que les bâtiments administratifs. Depuis, le périmètre de la certification s'est étendu aux bâtiments industriels, commerces, écoles, hôtels... Les principaux objectifs de cette certification sont de : • Réduire les impacts environnementaux des chantiers et des bâtiments. • Apporter une plus-value pour les projets de construction notamment en termes de confort pour les utilisateurs, coût de construction, qualité du bâtiment. • Disposer d'éléments de classification et de comparaison entre les bâtiments. • Prendre en compte le cycle de vie du bâtiment. Les critères d'évaluation se répartissent en 6 familles : • Qualité écologique • Qualité économique • Qualité socio-culturelle • Qualité technique • Qualité du process • Qualité du site.



Le label M1, spécialisé dans la classification des émissions des matériaux de construction, a pour objectif de promouvoir l'utilisation de matériaux respectueux de la qualité de l'air intérieur. L'objectif est en effet que les matériaux utilisés dans la construction ne nécessitent pas d'augmentation des systèmes de ventilation. Les mesures sont réalisées par un laboratoire indépendant, et sont délivrées sur la base des normes ISO 16 000.

BYGGVARUBEDÖMNINGEN BVB

Le label BVB, diminutif de Byggarubedömningen, évalue la qualité des matériaux utilisés dans le processus de construction. Le label propose une évaluation au travers de 7 facteurs : Produits chimiques utilisés dans la création du produit • Évaluation des matières premières • Évaluation de la phase de construction • Évaluation de la phase de management • Évaluation du processus de destruction du produit • Évaluation des résidus et des déchets de production • Évaluation du produit dans l'environnement intérieur



TÜV NORD

TÜV, c'est l'abréviation de Technischer Überwachungsverein en allemand. En français, cela se traduit par Association d'inspection technique. Reconnue dans le monde entier comme une marque de confiance et de qualité, la certification TÜV garantit qu'un produit, un service ou une technique a passé un rigoureux contrôle de sécurité et est conforme aux réglementations nationales, régionales et internationales. Le consommateur est ainsi assuré, en un coup d'œil, qu'il achète un produit qui a été scrupuleusement inspecté et n'est ni défectueux, ni composé de matériaux potentiellement nocifs.

Contacts adhérents



Balsan

www.balsan.com
Tél. 02 54 29 16 00
balsan.moquette@balsan.com

BELYSSE™

Belysse

www.belysse.com
Tél. 0032 52 80 80 80
hello@itc-carpets.com



Bloq

https://bloq.nl
Tél. 0031 383 86 10 74
info@bloq.nl



Forbo

www.forbo.com
Tél. 03 26 77 30 30
info-produits@forbo.com



COMMERCIAL

IVC Commercial

www.ivc-commercial.com
Tél. 0032 56 59 03 11
info@ivc-commercial.com



Lano

www.lano.com
Tél. 0032 56 65 42 50
marketing@lano.be



modulyss

www.modulyss.com
Tél. 0032 52 80 80 80
info@modulyss.com



Radici

www.radici.it
Tél. 0039 03 50 95 03 32
lbosio@radici.it

ShawContract®

ShawContract

www.shawcontract.com
Tél. 01 81 22 44 39
infofr@shawcontract.com



Tarkett

www.tarkett.fr
Tél. 01 41 20 41 20
infodoc@tarkett.com

TecSOM

Tecsom

www.tecsom.com
Tél. 03 24 29 83 09
contact@tecsom.com

Membres partenaires



Aquafil S.p.A.

www.aquafil.com
Tél : 00 39 0464 581 111



Benoit Le Tapis Brosse

www.tapis-benoit.com
Tél : 04 78 41 88 69



Foxi & Graph

www.foxi-graph.com
Tél : 01 78 73 10 12



Rénovation, maintenance
& réemploi de moquette

Orak

www.orak.fr
Tél : 01 60 92 41 99

J.D.STARON
DESIGNER AND MAKER OF THE CARPETS AND RUGS PARIS

J.D. Staron by L.D.H.

www.jdstaron.com
Tél : 01 53 76 36 86



Ponceblanc Echantillonnage

www.ponceblanc-ech.com
Tél : 04 72 97 03 40



Soldis/Udirev

www.soldis.com
Tél : 01 45 91 66 37



Tailormade Logistics

www.tailormade-logistics.com
Tél : 00 32 51 33 51 70



Vanheede

www.vanheede.com
Tél : 00 32 56 52 16 99



https://moquette-ufm.com - https://solstextiles.com

Tél : 03.20.69.06.80 - secretariat.ufm@orange.fr

Parc d'activités - 3, rue du Vert Bois - 59960 Neuville en Ferrain